

L'écho des Tours

BULLETIN MUNICIPAL

2020 - 2023 : trois années se sont écoulées depuis la prise de fonction de l'équipe municipale. C'est pour moi l'occasion de dresser un bilan des actions menées ou engagées, et de fixer le cap pour les trois prochaines années.

Nous devons constamment nous adapter aux différents changements souvent subis comme la flambée des coûts de l'énergie et des matières premières. Dans un souci de sobriété énergétique nous avons restreint les plages horaires de l'éclairage public et installé des horloges partout où cela était nécessaire. Un programme pluriannuel de renouvellement de candélabres énergivores a été lancé et plusieurs quartiers seront équipés d'ici la fin de l'année 2023.

Nous vous avons proposé en 2021 puis 2022 deux opérations qui ont rencontré un vif succès : l'aide de 100 € pour l'achat d'un vélo électrique, toujours en cours, et l'achat de sacs pour les déchets verts pour 2 €. Nous avons souhaité poursuivre notre engagement auprès de vous en proposant cette année une aide de 50 € pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie. Nous devons tous prendre conscience de l'importance de la ressource en eau et de sa fragilité et faire les efforts nécessaires et parfois simples pour réduire notre consommation d'eau traitée et privilégier l'eau gratuite qui nous vient du ciel pour arroser nos jardins.

La halle a été partiellement fermée pour permettre une utilisation plus large et par tous les temps. C'est une très belle réussite !

Nous reste désormais à lancer le projet de sécurisation de l'avenue Jean Lurçat et la pose de panneaux photovoltaïques à l'école ainsi que la désimperméabilisation d'une partie de la cour des primaires.

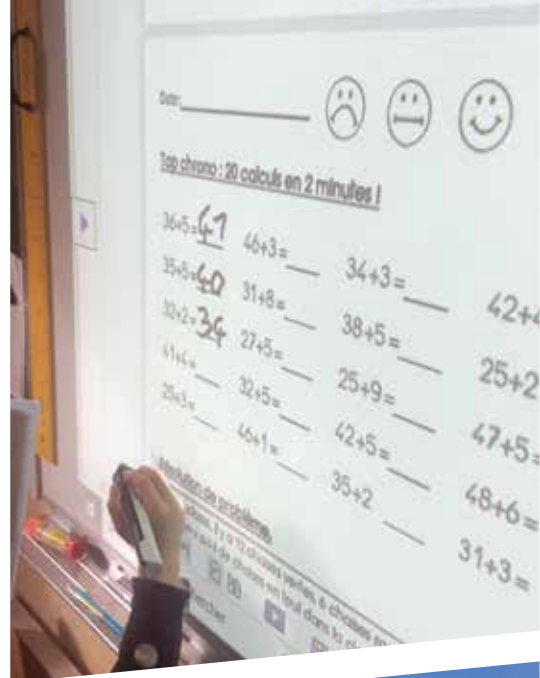
Je voudrais revenir sur l'événement climatique de la soirée du 14 août dernier. L'orage de pluie et de grêle qui est resté au-dessus de notre commune pendant plus de deux heures a provoqué le débordement des ruisseaux, et des coulées de boue ont dévalé les versants des différentes collines. Les dégâts matériels sont considérables, et la commune n'a pas été épargnée avec le clocher de l'église de Crayssac qui a été foudroyé, les routes ont été ravagées et de très nombreux glissements de terrains sont encore visibles. Il faudra du temps pour panser les plaies, réparer, et surmonter le choc de ces deux heures d'horreur.

Dès le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde, nombreux sont celles et ceux qui sont venus prêter main forte une grande partie de la nuit et le lendemain pour aider les administrés inondés, dégager les routes, sécuriser les accès ou simplement apporter un soutien logistique pour nourrir les bénévoles. Aux élus municipaux, agents communaux, bénévoles du dispositif de participation citoyenne, entreprises réquisitionnées ou volontaires et aux citoyens, simplement un grand et sincère merci. Espérons que nous n'ayons pas à revivre une telle situation.

Bonne lecture de ce nouvel Echo des Tours !

LES EFFECTIFS

En septembre 2022 ce sont 108 enfants qui ont été accueillis au groupe scolaire. Issus de 11 communes différentes, les élèves ont été répartis dans les 5 classes (2 maternelles et 3 élémentaires) avec des effectifs plus élevés en élémentaire. Ainsi ont pu être inscrites exceptionnellement quelques « Très Petites Sections » (TPS) de moins de 3 ans. Le contingent pour la rentrée de septembre 2023 est de 109 élèves. Tout le monde peut se féliciter de la bonne santé de notre école à une période où, au niveau local et départemental, l'effectif global est en baisse avec des fermetures de postes.



LES FORMATIONS

Afin d'être toujours au fait des évolutions des différents corps de métier qui servent auprès des enfants, et afin d'assurer au mieux un service de qualité, notre cuisinier M. Vincent Prohac et Mme Vanessa Felten ont participé à un stage de cuisine végétale et de lutte contre le gaspillage alimentaire, Mme Felten complétant encore ses compétences avec l'obtention du HACCP, une formation en hygiène alimentaire, Mme Marie-Pierre Trébosc avec l'acquisition d'un « CAP Petite Enfance » et Mme Marie-Laure Veysière avec une formation en autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 12 ans. De plus, tous les agents municipaux ont reçu un complément de formation à l'utilisation des extincteurs. Félicitations et remerciements pour leur engagement dans la bonne marche du groupe scolaire.



LE PERSONNEL

En ce qui concerne l'équipe enseignante, aucun changement à noter depuis l'année dernière. Dans le groupe des AESH (Accompagnatrice d'Elève en Situation de Handicap), nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Lucie Fernandes en remplacement de Mme Claire Chavaroché nommée dans un autre établissement. A ces bonnes nouvelles, une ombre au tableau : le décès de Mme Véronique Peyret qui assurait avec dévouement, bienveillance et professionnalisme l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire. Une disparition qui a attristé et qui affecte toujours toutes celles et ceux qui ont côtoyé Véronique durant ses années de service.



LES PROJETS SCOLAIRES

Avec la fin des restrictions sanitaires liées à la COVID 19, tous les derniers projets rattachés au parcours culturel des élèves ont pu être réalisés, et plus particulièrement ceux liés au projet patrimoine avec les visites et ateliers aux châteaux de Castelnau-Bretenoux et Montal et à l'archéosite des Fieux, mais aussi les sorties dans le cadre d'« Ecole et Cinéma » et celles à l'Usine de St-Céré pour les spectacles « Scénograph ».

Un arbre mûrier platane a été planté dans la cour de la maternelle. Il procurera dans les années futures ombre et sérénité aux petites têtes blondes et autres.

Un tableau blanc interactif avec vidéo projecteur intégré a été placé dans la classe des CP-CE1 de Mme Gandouly et deux PC portables neufs ont pris place dans les deux classes de maternelles. Cette installation achève ainsi l'équipement du socle numérique de l'établissement.

Une rénovation des murs du couloir de l'élémentaire (âgés de 31 ans) et un rafraîchissement des peintures de la plonge ont été réalisées durant l'été.

La fête de l'école s'est déroulée fin juin avec un spectacle de plus d'une heure concocté par les élèves. Ceux-ci ont fait voyager dans le temps les nombreux spectateurs venus les applaudir dans la cour de l'école à cette occasion. Des dinosaures à l'époque actuelle en passant, entre autres, par les gaulois et la Révolution française, toute l'assistance complice aux petits couacs a vécu les grandes étapes de l'histoire de France par le biais des poésies, chants et danses de circonstance. Un bon moment qui s'est achevé tard dans la nuit avec un repas organisé par l'APEL (Association des Parents d'Elèves), au menu : un délicieux cochon cuit en terre dans des feuilles de bananier !

Un grand merci à cette association qui, tout au long de l'année, s'est beaucoup donnée par le biais de nombreuses initiatives (tombola, marchés, ventes d'objets...) pour participer au financement des multiples projets scolaires de l'année. Remerciements auxquels sont associés les parents d'élèves et proches pour leur participation directe et indirecte.

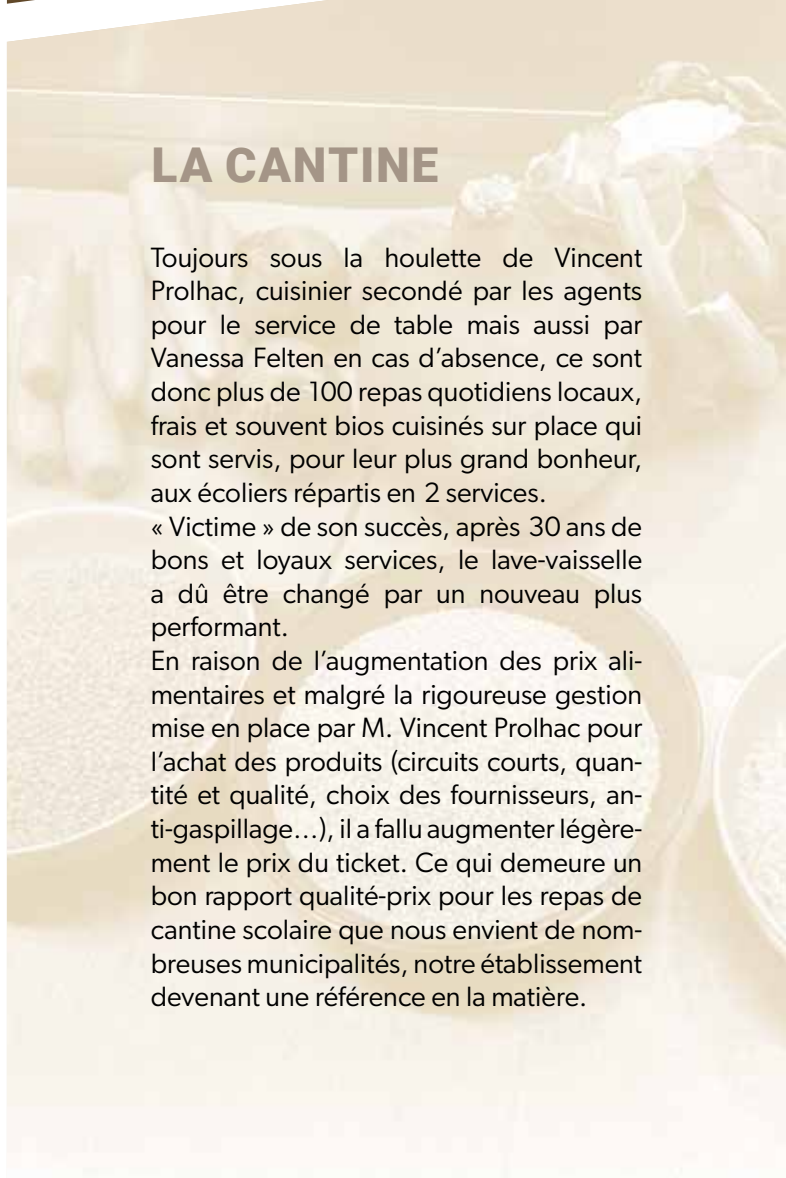


LA CANTINE

Toujours sous la houlette de Vincent Prolhac, cuisinier secondé par les agents pour le service de table mais aussi par Vanessa Felten en cas d'absence, ce sont donc plus de 100 repas quotidiens locaux, frais et souvent bios cuisinés sur place qui sont servis, pour leur plus grand bonheur, aux écoliers répartis en 2 services.

« Victime » de son succès, après 30 ans de bons et loyaux services, le lave-vaisselle a dû être changé par un nouveau plus performant.

En raison de l'augmentation des prix alimentaires et malgré la rigoureuse gestion mise en place par M. Vincent Prolhac pour l'achat des produits (circuits courts, quantité et qualité, choix des fournisseurs, anti-gaspillage...), il a fallu augmenter légèrement le prix du ticket. Ce qui demeure un bon rapport qualité-prix pour les repas de cantine scolaire que nous envient de nombreuses municipalités, notre établissement devenant une référence en la matière.



CROIX DE CARREFOUR



1



2



3



4



5



6



7



8

À la croisée de routes, le carrefour a toujours servi de délimitation ou de lieu de rassemblement. Il évoque un choix de directions où, à son origine, l'on pensait qu'il était possible de tomber sous la domination de puissances maléfiques. C'est ainsi que l'on y pratiquait des sacrifices aux dieux ou des offrandes.

Par syncrétisme religieux, en y installant une croix, la religion catholique a donc utilisé les carrefours afin que les processions puissent y faire des haltes dont le but était l'invocation de protections divines pour les voyageurs, contre les mauvaises rencontres, les maladies, etc... ou des rogations diverses. Lieu de pause, le curé en tête s'arrêtait alors pour bénir les prés, les champs et les vergers appelant à de bonnes récoltes. La croix, visible, servait aussi de repère visuel dans le brouillard ou sous la neige. Chacune étant particulière de par sa taille, sa forme et le matériau utilisé, elle devenait une marque géographique identifiable et localisable facilement.

Si les croix de carrefour vont commencer à se développer au XVI^{ème} siècle, elles vont surtout se multiplier au XIX^{ème} siècle pour contrer la poussée anticléricale suite à la révolution de 1848 et affirmer ainsi la présence de l'Église surtout dans les campagnes plus conservatrices des traditions. Ce qui est le cas de toutes les croix de carrefour de notre commune.

- ① Carrefour Chemin des quatre vents et Rue de Lapascalie
- ② Carrefour de la Rue de Lapascalie, Rue des Salvandous et Rue de Lestrade
- ③ Croix de Montplaisir, Carrefour route de Crayssac par les Prés grands
- ④ Carrefour Rue de Costerousset, Rue de la Roume Haute et Chemin des Eglantiers
- ⑤ Carrefour Chemin des Béquenques et Rue de la Roume Haute
- ⑥ Carrefour Chemin des Vignals et Avenue Jean Lurçat (côte du château)
- ⑦ Croix dite des « Mathieux », Carrefour Avenue Jean Lurçat et Rue de Lapascalie
- ⑧ Croix au carrefour de la route des Places et de la route de la Crayssague



LE PLUI-H QU'EST-CE-QUE C'EST ?

C'est un document qui sert de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme (Permis de construire, déclarations préalables). Il sert à définir les terrains constructibles, terrains agricoles ou naturels ; il précise le type de construction autorisé (habitat, commerce, équipements publics...)

QU'EST-CE QUI VA CHANGER ?

La lutte contre l'artificialisation des sols nous est désormais imposée par l'État, ce qui implique de réduire de 50% les zones constructibles sur la base des permis de construire accordés ces dix dernières années. De ce fait, la rénovation de logements vacants sera fortement privilégiée, avec la mise en place d'aides à la réhabilitation. Désormais les zones constructibles qui ne seront pas effectivement construites dans les 5 ans pourront être déclassées.

CALENDRIER DU PLUI-H

En 2007 un PLU communal a été élaboré en remplacement du POS, puis modifié en 2012. En 2015 la nouvelle communauté de communes Cauvaldor a prescrit l'élaboration du PLU intercommunal, a travaillé à l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), en adéquation avec les exigences des services de l'Etat et la Région. En 2023, les premières réunions publiques ont eu lieu sur les différents secteurs de la communauté de communes.

L'année 2024 devrait voir l'aboutissement de ce PLU intercommunal, après l'enquête publique réglementaire et l'approbation par toutes les parties prenantes. Chaque personne qui habite, travaille, étudie sur le territoire intercommunal pourra donner son avis.

L'URBANISME EN QUELQUES CHIFFRES

Du 1^{er} juillet 2022 au 30 septembre 2023, nous avons enregistré :

- 12 permis de construire (PC)
- 25 déclarations préalables de travaux (DP)
- 26 certificats d'urbanisme (CU)
- 18 déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Les demandes de pose de panneaux photovoltaïques se multiplient ce qui montre une prise de conscience des enjeux de développement durable.



FERMETURE DE LA HALLE

Le projet de fermeture partielle de la halle a vu le jour en début d'année. Cette belle réalisation permet d'optimiser l'utilisation de cet espace quels que soient la saison et les conditions météorologiques. Les lames de bois sont du plus bel effet et permettront la tenue d'événements (marché de Noël, mariage, cours de sport, fête votive...) dans des conditions optimums.

CHAUFFAGE FOYER RURAL

C'est en plein hiver que la municipalité a dû faire face à une panne du système de chauffage du foyer rural et investir dans un équipement neuf. Des convecteurs électriques ont pris le relais afin de maintenir l'utilisation du foyer par les associations et différents acteurs de la mairie, le temps de commander et d'installer un nouveau chauffage.

FRONTON

C'est à l'Atelier 4.6, entreprise locale, que nous avons confié le projet du nouveau fronton. Il met en lumière la mairie, le château de St-Laurent et les valeurs républicaines. À la nuit tombée, vous pourrez admirer le rétroéclairage.



MUR DE SOUTÈNEMENT À CRAYSSAC

Afin de sécuriser la route qui mène au cimetière dans le bourg de Crayssac, un enrochement a été réalisé pour consolider le talus et la route en surplomb.

TRAVAUX AUX CARTOULES ET POINTS LUMINEUX

Les travaux du quartier des Cartoules mis au budget en 2022 sont en cours d'achèvement avec l'enfouissement des lignes téléphoniques et du réseau basse tension. Les intempéries du 14 août ont retardé le chantier mais on espère une fin des travaux début 2024. Pour réduire nos factures d'énergie le renouvellement des candélabres dans ces rues ainsi que rue de Gary et impasse du Sud suivront. Nous aimerions que ces travaux avancent plus vite mais nous sommes tributaires des délais imposés à la FDEL par les fournisseurs. Les deux mats solaires aux arrêts de bus de Lapascalie et Crayssac sont posés et les enfants sont désormais en sécurité le matin et le soir. Le remplacement des deux points lumineux à Planèze par deux éclairages solaires à été effectué. Nous prévoyons dans les trois prochaines années d'autres travaux afin de remplacer les points lumineux les plus anciens et donc énergivores restant sur la commune.



TRAVAUX EN RÉGIE

réalisés par les agents techniques

Suite à l'acquisition du terrain situé en bas de Lapascalie, les agents ont entièrement nettoyé et remodelé le terrain, dégageant ainsi la vue sur le ruisseau enfoui sous les ronces et les déchets divers.

Le parcours de santé a été terminé par la construction d'un petit pont en bois ainsi qu'un empierrement afin de canaliser les eaux pluviales vers le bassin en contrebas.

Afin de sécuriser et de faciliter le cheminement des piétons, un aménagement et la pose de potelets depuis le terrain de pétanque jusqu'au City Park ont été réalisés. Un busage a permis l'élargissement de la voie particulièrement étroite.

Plusieurs arbres d'essences différentes ont été plantés sur l'aire de jeux, le long du terrain de pétanque ainsi qu'à Crayssac en remplacement du sapin tombé lors de l'avant dernière tempête.



EAU ET ASSAINISSEMENT

LES TARIFS

Notre commune, regroupée en syndicat avec Belmont-Bretenoux, ne possède pas de ressource propre et achète la totalité de ses besoins au SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Bretenoux – St-Céré). Par ailleurs notre syndicat a depuis de nombreuses années fait le choix de confier l'entretien de son réseau et la facturation des clients à un prestataire extérieur. Cet affermage a été renouvelé au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 9 ans et c'est la SAUR, seul prétendant qui a remporté le contrat.

L'augmentation du prix de l'eau résulte d'une augmentation imposée par le Syndicat Bretenoux - St-Céré qui nous alimente (+ 0.10€/m³ – depuis 2012 le prix au m³ est passé de 0.38 € à 0.85 €) et par l'augmentation qui a suivi le renouvellement du contrat d'affermage avec la SAUR (+ 0.2134 € / m³ soit + 26.73 %).

FACTURATION ASSAINISSEMENT

La facture assainissement est désormais effectuée par la SAUR comme voté en conseil municipal le 12 décembre 2022. Les abonnés reçoivent depuis début juillet 2023 une facture qui regroupe l'eau et l'assainissement.

Le lundi 14 août dernier notre commune a connu les pires inondations de mémoire d'homme, et les niveaux de crues trentennales ont été dépassés.

La faute à un orage rétrograde qui a déversé, pendant presque 3 heures sans discontinuer, une pluie intense accompagnée de grêle sur tout le territoire de notre commune mais aussi chez nos voisins de Belmont Bretenoux, St-Jean-Lespinasse, St-Médard-de-Presque, St-Michel-Loubéjou, St-Céré, Cornac et Estal. Les pluies torrentielles ont saturé les réseaux, et l'intensité de ces précipitations couplée à la forte déclivité de notre territoire sont à l'origine des débordements inédits que nous avons connus.

Les dégâts sont de plusieurs types :

- La grêle a causé des dommages aux véhicules, aux toitures et aux volets roulants, elle a bouché les avaloirs de pluie
- La foudre a touché le clocher de l'église de Crayssac faisant de gros dégâts
- Les ruissellements et coulées de boue ont dégradé les chemins d'accès des particuliers, ont envahi les sous-sols ou les rez-de-chaussée, ont emporté des pans entiers de voirie, de trottoirs et de talus ; quasiment toutes les entreprises de la zone industrielle et artisanale ont été touchées
- Les débordements de cours d'eau ont eux aussi impacté les maisons des parties basses de la commune, il s'agit essentiellement des ruisseaux de Fontvielle mais aussi l'Ayguevieille et Rigoule. Certaines habitations étaient noyées sous 1 m d'eau et les dégâts sont considérables.

Le bassin de Labrunie construit en 2017 en contrebas du lotissement a pleinement joué son rôle de retenue temporaire des eaux ; pour la première fois depuis sa construction il s'est rempli quasiment jusqu'à son niveau maximal puis s'est vidé progressivement, ralentissant ainsi l'arrivée de la crue en aval.

Le futur bassin de Fontvielle, qui sera construit en travers du ruisseau, en amont de la scierie, permettra lui aussi de stocker temporairement les eaux d'écoulement du bassin versant ; espérons que les travaux puissent débuter rapidement.



LA CATASTROPHE NATURELLE, POUR QUOI FAIRE ?

La commune a déposé deux dossiers de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, le premier au titre des débordements de cours d'eau, le second au titre des ruissellements et coulées de boue. La Préfecture a centralisé les dossiers présentés par les communes du secteur, les a transmis à la commission nationale qui statue. Cette dernière a été accordée le 4 octobre 2023.

Pour les particuliers, il s'agit d'indemniser certains dégâts qui ne sont pas couverts par les assurances, comme les dommages sur les allées et les extérieurs. Les dégâts liés à la grêle sont normalement couverts par les assurances classiques.

Pour les agriculteurs dont les champs ont été envahis de matériaux (arbres, cailloux, sable...) et dont les récoltes sont détruites, les services préfectoraux ont enclenché le processus pour les pertes de récolte notamment.

i



- Si vous ne l'avez pas, téléchargez-le
- Si vous l'avez déjà, incitez vos voisins à le télécharger
- La Mairie reste à votre disposition pour vous aider en cas de besoin



CHRONOLOGIE

- Dès le début de l'après-midi, la Préfecture déclenche une alerte météo pour la fin de journée, alerte que la Mairie relaie, comme toujours, par l'application PanneauPocket.
- Vers 18h00 l'orage se déclenche et des pluies diluviennes s'abatent, mêlées de grêle.
- Vers 20h30 la mairie déclenche le Plan Communal de Sauvegarde : regroupement à la mairie des élus, des agents, de tous les individus qui peuvent apporter leur aide, les bénévoles de la convention citoyenne sont mobilisés pour faire remonter les besoins dans les quartiers ; la préfecture est prévenue, les pompiers sont déjà à ce moment-là fortement sollicités par des particuliers ; il faut sécuriser les routes inondées car des véhicules se sont imprudemment engagés.
- Lorsque l'eau commence à se retirer vers 23h00, il faut dégager les véhicules bloqués, nettoyer les routes rendues impraticables par les accumulations de pierre et de terre, fermer les routes rendues inaccessibles par des effondrements de talus ou des chutes d'arbres, venir en aide aux personnes les plus touchées, et notamment les personnes seules et âgées.
- Le Foyer Rural est ouvert pour accueillir éventuellement des personnes sinistrées, des particuliers proposent spontanément d'héberger les personnes qui n'ont pas de solution de relogement.
- Le lendemain, mardi 15 août, les élus, les agents, les bénévoles et les entreprises réquisitionnées continuent ce travail de nettoyage pour rétablir la circulation. Le Sous-préfet de Cahors se déplace en personne pour constater les dégâts.
- Mercredi 16 août une réunion de crise est organisée à la mairie avec les services de l'Etat et les autres communes sinistrées : la procédure de demande de classement en catastrophe naturelle s'impose.
- Le Secours Populaire propose une aide d'urgence, en numéraire, en matériel et alimentaire ; le CIAS est également sollicité. Pour les artisans de la zone, l'URSSAF et la Chambre des Métiers débloquent des aides d'urgence.



CÔTÉ ASSOCIATION...

LES ASSOCIATIONS



Comité des Fêtes St-Laurent-les-Tours
Contact : Béline LATRUBESSE
comitedesfetesstllt@gmail.com

Cirque « Les Effilochés »
Contact : Annabelle BONHOMME
www.facebook.com/Cirqueeffiloche/
cirqueeffiloche@yahoo.fr

Association de chasse
Contact : Frédéric BORIE (contact Mairie)

Club de Pétanque
Contact : Frédéric MAISONOBE
club.petanque.stlaurent@gmail.com

Secours Populaire
Contact : Françoise LAPAUZE
www.facebook.com/secourspopulairestlaurent/
secourspopulairestlaurent/05 65 11 20 01

Club des Amis des Tours
Contact : Michel JANICOT
06 01 86 84 35

Comité des Fêtes Crayssac
Contact : Thomas CORBIER
06 49 76 08 76

Association des Parents d'Elèves (APEL)
Contact : Sandie SABUT
apel.sllt@gmail.com

Corps & Âme - Chi Qong et Tai chi
Contact : Marie GOULET
gouletmarie51@orange.fr

Association Le Prince des Tours
Contact : Matthieu SAURA
06 20 76 35 06

Ecurie des 1000 Tours
Contact : Stéphane DEVEZ
stephane.devez@orange.fr

Encore une très belle année associative, avec des manifestations diverses qui ont touché un public venu en nombre.

Le rallye Castine aura su animer notre commune une fois de plus avec les contrôles techniques et administratifs de rigueur. C'est sous un ciel radieux que le public a pu approcher les pilotes et leurs bolides.

Le Prince des Tours a organisé son premier concours officiel pour le bonheur des petits et des grands. Une belle réussite malgré une météo capricieuse.

Le club de Pétanque, toujours aussi actif, a programmé de nombreux concours tout au long de l'année et voit son bureau renouvelé.

Le comité des fêtes de Crayssac a également organisé une belle fête qui a rassemblé les habitants du hameau autour d'un repas et d'une soirée tout en musique.

L'apothéose enfin avec notre fête de village qui a remporté un franc succès, auprès d'une population grandissante. Le comité des fêtes se réjouit de cette édition 2023 et remercie les bénévoles et toutes les personnes ayant participé à l'organisation.

Les Saint-Laurentais peuvent être fiers de leur tissu associatif, reflet d'une belle dynamique locale. Les associations sportives ont repris leurs activités en septembre, souhaitons-leur une belle année !



MEDAILLE GINETTE GINESTE

Le lundi 16 janvier 2023, Ginette Gineste s'est vu remettre à Cahors, dans l'enceinte de la Préfecture du Lot, la médaille de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif qui vient récompenser l'engagement au service des sports, des mouvements de jeunesse, des activités associatives au service de l'intérêt général, et des activités de loisir social de citoyens. La candidature de Ginette Gineste avait été proposée par Madame la Maire. Cette médaille vient distinguer le parcours exceptionnel de la récipiendaire.

Son engagement auprès des différents clubs sportifs : natation, gymnastique volontaire, judo

et comme bénévole à l'ADMR, au sein de la Croix Rouge Française depuis plus de 25 ans, est récompensé par une première médaille de bronze, remise par sa marraine, Stéphanie Roussiès. Après une belle carrière comme institutrice à Saint-Céré, elle est aujourd'hui conseillère municipale. Chacun peut témoigner de son engagement inconditionnel et désintéressé pour la chose publique comme pour les administrés. C'est une médaille largement méritée.



ADRESSAGE

L'adressage est une opération qui consiste au nommage des différentes voies d'une commune, ainsi qu'au numérotage des bâtiments qui les bordent. C'est une obligation pour toutes les communes. Une grande partie de la commune est déjà en règle depuis de nombreuses années mais certains hameaux, lieux-dits et Crayssac n'avaient pas été faits. L'adressage a donc été engagé selon une procédure réglementée et en collaboration avec le SDAIL (Service Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie).

Le processus d'adressage est essentiel pour plusieurs raisons :

- Facilité d'intervention des services d'urgence : rapidité d'accès sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre, visualisation de la zone d'intervention avant l'arrivée sur site (eau, accès...)
- Efficacité de l'acheminement du courrier, des

colis (la Poste estime à 300 millions le nombre de colis retournés faute d'une adresse correcte)

- Optimisation des services : collecte des déchets, services à la personne, déploiements des réseaux (Eau, télécoms, fibre...)
- Navigation : généralisation de l'usage des GPS par les particuliers sur des terminaux multiples
- Services des impôts.

Les habitants concernés recevront rapidement un courrier avec leur nouvelle adresse et les indications nécessaires aux démarches administratives liées au changement de nom de voie.

Nos agents techniques assureront la pose des panneaux indicateurs et chaque propriétaire devra poser sa plaque d'habitation.



DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

C'est à la suite de plusieurs actes de vandalisme survenus en 2022 sur la commune que des citoyens s'étaient organisés pour surveiller leurs quartiers. Le lieutenant Huguet, alors commandant la Communauté de Brigades de Saint-Céré, avait proposé de poser un cadre légal à cette démarche engagée, dans la continuité de ce que chacun fait au quotidien : être un voisin vigilant. Il s'agit d'un outil de prévention de la délinquance reposant sur l'adhésion bénévole des habitants.

Le 3 mai dernier avait lieu en la mairie de Saint-Laurent-les-Tours la signature officielle de la convention de participation citoyenne, en présence de la Préfète du Lot, de son directeur de cabinet, du secrétaire général de la sous-pré-

fecture de Figeac, du commandant du groupement de gendarmerie du Lot, du commandant en second de la compagnie de gendarmerie départementale à Figeac et du commandant de la Communauté de Brigades de Saint-Céré.

La Préfète a rappelé que « la sécurité est l'affaire de tous, chacun à sa place » soulignant que seules 8 communes du Lot avaient adhéré au dispositif à ce jour. Le colonel Philippe Phavorin a réaffirmé l'engagement de la gendarmerie à accompagner et former les citoyens référents car « à aucun moment ils ne doivent se mettre en danger ».





MARCHÉ DE NOËL

Petits et grands se sont donné rendez-vous sous la halle pour parfaire les derniers achats de Noël et profiter d'un grand moment de convivialité. Artisans, commerçants, food truck et associations étaient présents. La musique entraînante de la Sax's banda, l'arrivée du Père Noël en calèche et le feu d'artifices ont contribué au succès de cette soirée.

Ce moment de partage sera reconduit le vendredi 22 décembre avec une animation musicale suivie d'un feu d'artifices.

LA CABANE D'ADELE

C'est une cabane insolite qui s'est installée tout l'été au pied du City Park les dimanches après-midi en proposant des glaces artisanales aux sportifs, boulistes et autres badauds.

À RETENIR

VENDREDI 22 DECEMBRE 2023

Marché de Noël - marché gourmand
16h30 / 21h

VENDREDI 12 JANVIER 2024

Cérémonie des vœux - 18h30

9 & 10 MARS 2024

Fête du timbre
cachet spécial « St-Laurent-les-Tours »

JEUDI 25 AVRIL 2024

Passage du Tour auto 2024

VENDREDI 3 MAI 2024

Rallye Castine
vérifications administratives et techniques

DIMANCHE 5 MAI 2024

Derby - concours officiel d'équitation

SAMEDI 3 AOÛT 2024

Fête votive



ÉTAT CIVIL

DU 1^{ER} JUILLET 2022 AU 30 SEPTEMBRE 2023

9 ACTES DE NAISSANCE

Mathéo VERMANDE	09/07/2022
Olympe FONTAINE	28/07/2022
Loïc LAFLORENCIE	15/09/2022
Aubin FREGEAC	04/10/2022
Pauline FENODOT MENAT	18/11/2022
Malow DURAND	20/04/2023
Hilana BOUDRIAUX	21/04/2023
Ethan GREIN	22/05/2023
Clément ROYERE	20/08/2023

11 ACTES DE DÉCÈS

Jacques PAUTAL	23/09/2022
Pierre LESQUIRE	02/10/2022
Claude DUBUS	24/10/2022
Louis BORIS	17/11/2022
Paulette ROUSSILHES née PRUNET	26/11/2022
Marcel KANY	04/02/2023
Jeanne FREYSSÉLINE née LAMOTHE	04/02/2023
Yvonne JACQMART née RENUART	23/02/2023
Agnès MADRANGE née MAZOT	20/04/2023
Daniel BARGUES	21/07/2023
Renée VERDIÉ née LAGARRIGUE	15/09/2023

7 MARIAGES

Céline LACAM et Frédéric CAUCHY	09/07/2022
Carole BERTI et Thierry PUECH	26/11/2022
Caroline AMARI et Gueric BONNET	25/03/2023
Joëlle SABATIE et Guy CLARETY	17/06/2023
Marine LAGORSE et Pierre MAZARS	09/09/2023
Evelyne DIALA et Bertrand ANTONY	09/09/2023
Céline TRABOUILLET et Franck GUERIN	23/09/2023

2 PACS

Maryon DURAND et Céline NOUZIERES	23/12/2022
Charline JAMMES et Matthieu SAURA	02/08/2023

MAIRIE DE ST-LAURENT-LES-TOURS

1151, avenue Jean Lurçat 46400 ST-LAURENT-LES-TOURS
05 65 38 03 92 - mairie@saint-laurent-les-tours.fr
www.saint-laurent-les-tours.fr